



20, rue du Comte de Flandre
20, Graaf van Vlaanderenstraat
Bruxelles - 1080 - Brussel

Administration Communale de
MOLENBEEK-SAINT-JEAN



Gemeentebestuur van
SINT-JANS-MOLENBEEK

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 23 AVRIL 2014

Interpellation déposée par Madame Piquard, Conseillère communale, relative à l'heure de fermeture du marché du jeudi.

Mme Piquard :

Etant présente au marché du Parvis ce jeudi j'ai constaté que l'heure de fermeture était sifflée à 13h au lieu de 13h30, nouvelle disposition adoptée récemment au conseil communal.

Ayant pris l'avis de quelques commerçants ambulants, ceux-ci n'étaient pas informés du changement d'horaire.

Mes questions : comment se fait-il que l'horaire de fermeture du marché n'ait pas été modifié ? Quand ledit horaire sera-t-il vraiment d'application ? Sous quels délais et sous quelle forme les commerçants seront-ils avisés du changement d'horaire ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Rapidement Madame Piquard, effectivement nous avons fait passer le règlement concernant les marchés le mois dernier. Délais de publication oblige, les commerçants n'ont été informés qu'à partir de jeudi que le marché se clôturerait à 13h30. Il fallait attendre que ce soit publié officiellement et qu'on puisse le mettre en œuvre officiellement. Donc ils ont été informés jeudi dernier et ce sera donc d'application à partir de jeudi prochain. Évidemment que tous les intervenants sur le marché ont reçu la communication et l'information nécessaire.